

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CNW-TELBEC CODE 1 + HEBDOS

DIFFUSION IMMÉDIATE

LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME DU QUÉBEC ADOPTE UNE NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE

Québec, le 17 février 2022

Souhaitant marquer le 20^e anniversaire de sa création par l'adoption de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et le renforcement de sa mission par la responsabilité qui lui a été dévolue de moderniser et d'administrer le registre des lobbyistes, le Commissaire au lobbyisme du Québec adopte une toute nouvelle identité visuelle. Un logo moderne, un slogan sans compromis et un [site Web entièrement renouvelé](#) témoignent de cet environnement graphique actualisé.



La nouvelle identité visuelle de l'institution met clairement en évidence sa mission. L'accent sur le mot « lobbyisme », sans autre artifice, le mandat transversal pour l'ensemble de l'État québécois, l'encadrement et la transparence y sont clairement exprimés, formant un tout harmonieux et cohérent. **« C'est une affirmation claire, sans équivoque, de la volonté de l'institution de mettre de l'avant la légitimité du lobbyisme et les bénéfices pour notre société démocratique qu'une institution soit vouée à son encadrement, avec rigueur et professionnalisme, ouverture et transparence. Lobbyisme Québec s'inscrit dans la synergie et le dynamisme de notre équipe qui s'apprête aussi à mettre en œuvre un tout nouveau registre des lobbyistes, simple et efficace »**, explique M^e Jean-François Routhier, commissaire au lobbyisme.

Le logo conserve le « Y » de ses origines, symbole caractéristique de l'institution. Il évoque notre clientèle composée de citoyens, de lobbyistes et de décideurs publics, les trois vecteurs fondamentaux de la mise en œuvre de la transparence des communications d'influence.



Enfin, le slogan « **Transparence.** » communique sans détour la raison d'être de l'institution au bénéfice des citoyens du Québec.

La nouvelle signature établit une distinction naturelle entre l'institution et la fonction de son dirigeant, le commissaire au lobbyisme, une personne désignée par un vote de l'Assemblée nationale afin de lui assurer l'indépendance essentielle pour accomplir sa mission de surveillance, de contrôle et de support au droit à l'information.

Graduellement, la désignation Lobbyisme Québec et son nouvel environnement graphique feront leur apparition dans tous nos outils de communication publique. Suivez-nous!

Notre mission

Lobbyisme Québec a pour mission de rendre transparentes les activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charges publiques et d'assurer leur saine exercice. En faisant la promotion de la transparence et en soutenant le droit à l'information du public, l'institution contribue au renforcement de la confiance des citoyens envers les institutions publiques et les personnes qui les dirigent.

Le commissaire au lobbyisme du Québec, personne désignée par l'Assemblée nationale, a le mandat de surveiller et de contrôler les activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charges publiques des institutions parlementaires, gouvernementales et municipales en vertu de la [Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme](#) et du Code de déontologie des lobbyistes.

-30-

SOURCE : Direction des communications

POUR INFORMATION :

Marie-Noëlle Saint-Pierre

Conseillère en communication et responsable des relations médias

Région de Québec : 418 643-1959 / cellulaire 418 473-3243

Région de Montréal : 514 954-1959

Ailleurs au Québec : 1 866 281-4615

Courriel : mnsaintpierre@lobbyisme.quebec

